



SEPTEMBRE 2017

CODIR

Alain AGARD

LES NOTES DE LA CDO 87

EN COURS DE REALISATION



DIMANCHE 10 SEPTEMBRE à St JUNIEN : stage de recyclage et de validation des arbitres

départementaux A priori, si les dernières licences sont validées cette semaine, nous devrions avoir 37 participants.

Des mails de rappel, une communication téléphonique ont été effectuées pour les retardataires. Il est toujours étonnant de constater que chaque année il existe ce problème de non réponse et retour des documents à une date déterminée. Une réflexion est en cour, notamment dans le sens que nous adresserons dès juin les documents officiels et ceux d'inscription, avec une date limité fin juillet... Nous sommes en plein dans le temps de la dernière minute ... Sauf que cela n'est pas réalisable !

UN POT CONVIVAL DE REMISE DES MAILLOTS ET DES DIPLOMES clôturera agréablement cette journée. Ainsi nos jeunes stagiaires arbitres ayant passé et réussi en mai dernier leur niveau départemental se verront remettre leur diplôme et leur chemisette d'arbitre officiel. Bienvenue à tous dans le groupe ! Parents et responsables des clubs sont les bienvenus !

EFFECTIF THEORIQUE :

Nous espérons comptabiliser 56 arbitres départementaux cette saison.

Pour information, 14 ont arrêtés pour des raisons diverses dont des études ; 12 doivent théoriquement accéder au niveau régional *1, soit 26 départs de notre groupe. Ce qui est énorme !

Certes des jeunes arbitres nous rejoignent cette année ce qui est une très bonne donnée, mais des arbitres seniors confirmés partant ne seront pas remplacés en effectif désignable de suite ce qui va compliquer un peu plus les désignations

μμ autres devront validés leur niveau le dimanche 5 Novembre pour le second stage de recyclage, s'ils souhaitent toujours officier. *2

**1 = à ce jour, la CDO87 n'a aucune information de la part de la Ligue sur les arbitres départementaux accédant au niveau régional*

*2 Pour pouvoir arbitrer il est obligatoire d'avoir suivi un stage de recyclage et avoir réussi les modules de cette formation.

- **PARTICIPATION A LA REUNION DES SECRETAIRES DE CLUB.**
- Une communication sur les journées de JNA et la mise en place de nos actions sera diffusée.
- Un point particulier sur l'encadrement des jeunes arbitres mineurs sera évoqué *3
- Laurent Thiery interviendra pour vous apporter des précisions sur la charte d'arbitrage et l'utilisation et la pratique dans FBI

EN PREPARATION



VENDREDI 20 OCTOBRE => **REUNION DES RESPONSABLES DES ECOLES D'ARBITRAGE**

WEEKEND des 14/15 Octobre et 21/22 Octobre JNA = **JOURNEE NATIONAL DE L'ARBITRAGE.**

Diverses actions devront être mise en place par les clubs, par le Comité et par la Fédération

*3 => Un **DOCUMENT** est en cours d'élaboration et sera diffusé pour attirer l'attention de tous responsable et formateur sur la **participation de mineur comme officiel ou stagiaire.**

* **Une réunion avec les parents des arbitres mineurs du comité** sera mise en place courant octobre

* Un **devis** avec une étude précise des besoins de matériels et d'outils pédagogique est en cours de réalisation

TRAVAIL AVEC LES ARBITRES CLUB

Dans l'objectif de travailler plus encore en collaboration avec les clubs, nous allons mettre en place une réunion des Responsables des écoles d'arbitrage – temps obligatoire selon la charte – comme pour dynamiser et souder tous ces nouveaux jeunes arbitres clubs dans 2 temps de regroupements : **VENDREDI3 Novembre et Vendredi 3 Février**



Merci au club de St Junien de nous permettre de bénéficier des installations sportives et de pouvoir présenter une journée de formation à l'extérieur.

2 nouvelles personnes intègrent la commission : Dorothee Giraud au niveau des Otms et feuilles de marque, gestion des organisations et Valentin PRADIGNAC comme formateur.



INFOS

FORMATION ARBITRE DEPARTEMENTAL PAR LA CDO87

- Un mail a été adressé le 1 Aout à tous les clubs demandant pour le 15 Septembre leur liste des personnes licenciées désirant s'inscrire à cette formation
- Ce temps de préparation est accessible à partir de 16 ans. Il s'adresse également à toute personne désirant reprendre l'arbitrage après un arrêt de plusieurs années.
- Le cout de cette formation est de **90€** (code de jeu + sifflet + tee shirt + chemise arbitre + intervenants). Cette année encore, le comité de la Haute-Vienne accentue sa politique sur la féminisation et remboursera au club toute formation terminée d'une jeune arbitre féminine départementale.
- **Cette formation se déroulera au gymnase Calmette de 19h45 à 22h le vendredi soir** aux dates mentionnées ci-dessous :
 - **6 OCTOBRE / 20 OCTOBRE**
 - **10 NOVEMBRE / 17 NOVEMBRE / 24 NOVEMBRE**
 - **8 DECEMBRE / 15 DECEMBRE (administratif)**
 - **12 JANVIER / 26 JANVIER (E-Marque)**
 - **9 FEVRIER**
 - **2 MARS / 16 MARS**
 - **27 AVRIL =QCM et 4 MAI = ORAL**

DOSSIER MEDICAL : cette année encore, malgré des mails d'information, des documents officiels annexés, de nombreux dossiers sont arrivés à la CDO ou à moitié remplie, ou sans mention confidentielle pour le médecin, ou non validée correctement

Actuellement un courrier a été adressé à la FFBB pour qu'elle notifie clairement certains points. Une information aux clubs et aux arbitres sera effectuée en retour.

➡ **Tous les certificats médicaux sont valables pour une durée de 3 ans**, à condition qu'ils soient produits après le 1 Juin 2016 (sous réserve des réponses apportées au questionnaire Médical). Info FFBB en date du 4/9/2017.

➡ **Tous les arbitres** –arbitre club-arbitre départemental – doivent détenir un certificat médical certifié favorable à la pratique et à l'encadrement par un médecin agréé FFBB.



ACCES AU NIVEAU REGIONAL

Comme spécifié dans la charte des officiels et sur le site fédéral, avec accord de la CFO, c'est du ressort de la CDO87 de désigner les personnes qui pourront postuler au niveau régional.



DESIGNATION

RAPPEL : Toutes les rencontres doivent être inscrites dans FBI au minimum 25 jours avant.

21 jours avant, celles qui se trouvent en cours seront AUTOMATIQUEMENT validées par le secrétariat.

Le Répartiteur doit pouvoir travailler sur les désignations 20 jours avant pour adresser aux officiels leurs convocations!

Une rencontre sans horaire ne pourra prétendre à un encadrement par des officiels

Toute rencontre que vous souhaitez déplacer doit avoir reçu l'accord de la Présidente et de la commission sportive. Sans leur accord et sans communication auprès de la CDO87, le répartiteur ne désignera pas d'officiel.

Dans le cas où un horaire d'un match n'est pas mentionné dans la période demandée, que l'arbitre est également joueur dans cette rencontre, il est automatiquement considéré comme disponible pour être désigné. Il devra répondre en priorité à sa convocation.

Les catégories sénior(e)s donnant accès au niveau régional sont considérés comme prioritaires pour les désignations.

